



Thônex

Procès-verbal
Séance du 26 mars 2013

Sont présents :

Messieurs	Claude Détruche Philippe Decrey Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Fabiano Forte	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer Fidelina Gomes Dias Aguigah	Anne-Marie Jaquet Marta Macchiavelli
Messieurs	Ismat Ahmad Christophe Andrié Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Joseph Camuglia Enrico Castelli Olivier Delarue Marcel Constantin	Alain Dupraz Patrick A. Gautier Marc-André Haldimann Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Philippe Zaugg

Excusés :

Jacqueline Tomasini
Ashwani Singh

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2013.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 215'800,-, sur les comptes 2012, afin de financer l'apport extraordinaire dans le cadre de la réorganisation de la CAP pour le Centre sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-13-07)
6. Demande d'un crédit de CHF 2'150'000,-,- en vue d'exercer le droit de préemption de la Commune de Thônex dans le cadre de la vente des parcelles N° 3095 et 3096, fe 17 du cadastre de la Commune de Thônex, sises au 4, chemin de Miribel. Discussion. Vote. (DA-13-08)
7. Demande d'un crédit de CHF 200'000,- en vue du remplacement des tableaux électriques principaux à la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-13-09)



8. Demande d'un crédit de CHF 215'000,- en vue du remplacement de la chaudière à la Maison des Quartiers de Thônex (ex-Centre de Loisirs et de Rencontres). Discussion. Vote. (DA-13-10)
9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 85'000,- en vue du projet de reconstruction du pavillon scolaire situé à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. (DA-13-11)
10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de CHF 25'000,- afin d'assurer le financement du festival de musique du samedi 6 juillet 2013 dans le cadre du festival « Thôn'Estival ». Discussion. Vote. (DA-13-12)
11. Projets de délibération.
12. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe UDC intitulé : « *Passage piétons : conformité légale, sécurité* ». Discussion. Vote. (MM-13-02)
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles.

*

00. Hommage à Mme Arlette Piffaretti

M. Fabiano Forte, Président : Mme Arlette Piffaretti, membre de l'amicale des anciens conseillers est décédée le 18 février 2013 dans sa 84^{ème} année.

Mme Piffaretti a été membre du Conseil municipal de 1987 à 1995 au sein du parti radical. Elle a siégé au sein des commissions suivantes :

Législature 1987-1991 :

- sports, loisirs, jumelage
- service du feu, environnement, parcs et promenades
- écoles, œuvres pour la jeunesse, affaires sociales
- commission ad'hoc « pétitions »

Législature 1991-1995 :

- loisirs, jumelage, protection civile
- sports, jeunesse
- écoles, affaires sociales
- commission ad'hoc « pétitions »

Un courrier a été adressé à sa famille pour exprimer toute notre sympathie suite au départ de notre collègue.

Pour clore cet hommage, M. le Président demande à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de se lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2013

Le procès-verbal est approuvé par 23 voix « pour » et 1 abstention soit à la majorité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il est porté à la connaissance des Conseillers municipaux des courriers et communications suivantes :

2.1. M. Elvezio Baciocchi, père de MM. Florian et Serge Baciocchi, concessionnaires de la voirie est décédé le 17 février 2013. Un courrier a été adressé au nom du Conseil municipal à sa famille.

2.2. Le repas de fin de présidence qui était prévu le 30 mai est avancé au jeudi 16 mai 2013. La commission des Ecoles & Jeunesse prévue à cette même date n'aura pas lieu.

2.3. M. Jean-Jacques Ryser du 30 janvier 2013 concernant le parking sauvage à Pont-Bochet

Monsieur,

Le parking en demi-cercle à côté de l'école de Pont-Bochet est quotidiennement squatté (entre autres) par un frontalier, et même sur le parking réservé aux propriétaires de jardins. Il y passe une grande partie de la journée. Je le constate quand je promène ma chienne.

AG-559-BG (74)

Je demande à ce que contravention lui soit adressée.

Aussi, comme Monsieur Forte ne répond pas à mes courriers, je demande à ce que la lettre annexée soit mise en lecture au Conseil Municipal.

ainsi que d'un courrier du 30 janvier 2013 envoyé à votre domicile concernant le quartier des Jumelles

Cher Monsieur,

Vous devez vous rappeler de mon courrier envoyé à la Mairie il y a quelques mois déjà et pour lequel je n'ai reçu qu'un bref courrier de votre part, disant que des explications plus détaillées allaient m'être envoyées « prochainement » ? Quand ?

En plus, je vous remets un article signé de ma plume, paru il y a quelques jours, dans la Tribune de Genève, sous la rubrique qui porte bien son nom d'ailleurs, « COUP DE GUEULE DU GENEVOIS », dont copie annexée à la présente.

Je vous signale que toutes les personnes propriétaires d'un ou plusieurs chiens dans le quartier des Jumelles, sont bien d'accord avec mon article. Ils sont indignés.

Ne venez pas dire, comme les secrétaires de votre Mairie que c'est à cause de l'irrespect des habitants des propriétaires de chiens à Thônex, que votre service de nettoyage est obligé de passer dans les espaces verts pour nettoyer les crottes car nous n'avons JAMAIS vu un seul employé de la Mairie, à part la pose du sapin de Noël.



Ce nettoyage quand il est fait, est effectué, à bien plaisir, par la concierge des immeubles 51-53 Mon Idée.

En conclusion j'espère vivement que ce courrier ne restera pas dans les oubliettes, mais soit mis à la vue de l'ensemble des conseillers municipaux et administratifs de cette Commune.

Je ferai ensuite part de votre réponse aux nombreux propriétaires de chiens, mécontents de la taxe prise au passage par votre commune, avec une loi cantonale votée par le peuple genevois, où il était clairement mentionné que ladite taxe serait de Fr. 50.00 par chien. Savez-vous aussi que souvent, ce sont des personnes aux revenus très modestes qui ont un chien et aussi souvent leur seul compagnon de vie.

Veillez croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Puis il est donné lecture de la réponse transmise par mail par le Président en date du 26 février 2013 :

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier et n'ai pu y répondre étant encore en convalescence suite à un infarctus !

De plus, je vous prierai de m'adresser vos courriers via la Mairie pour en assurer le suivi tout en vous rappelant que tout Président du Conseil municipal que je suis, je ne dispose pas des pouvoirs que vous pouvez vous imaginer.

Je vous invite également à solliciter le Conseil administratif qui peut agir plus rapidement que le Conseil municipal.

Votre courrier sera donc lu au prochain Conseil municipal.

Meilleures salutations

2.4. M. Bernard RoCHAT du 22 février 2013, concernant la situation au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente lettre je vous informe que suite à mon témoignage au tribunal (dans l'affaire Camuglia) et au Conseil Municipal (suite à la pétition du sergent Cassard) l'année passée, des pressions sont exercées sur moi pour que je parte à la retraite.

Au mois de décembre 2011 lors d'un exercice de pompiers, un Conseiller administratif nous avait dit « je ferai moi-même le ménage dans cette compagnie dès que l'affaire Camuglia sera finie ». Je trouve cette menace complètement déplacée. Dans cette compagnie, préfère-t-on pousser à la retraite un appointé qui cumule plus de 34 ans de bons et loyaux services plutôt que de le laisser en activité jusqu'à ses 60 ans (comme l'ancien commandant) ?

Je constate qu'on préfère garder des personnes qui habitent en France (est-ce bien légal par rapport au règlement fédéral du corps des sapeurs-pompiers ?) plutôt que de garder des Thônésiens. Il vous suffit de regarder la liste des membres actifs qui vivent en France.

Après moi qui sera le suivant ? L'un ou l'autre des sapeurs qui ont témoigné en faveur de Monsieur Camuglia ?



On a reproché au sapeur Camuglia de mettre en danger la cohésion de groupe. Les pressions exercées sur moi démontrent que le problème subsiste et qu'il est ailleurs.

Je sollicite votre intervention pour mettre fin à cette situation.

Dans cette attente d'avoir le plaisir de vous lire, veuillez agréer Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux mes cordiales salutations.

Copie transmise aux chefs de groupe

Ainsi que la réponse de M. Forte, Président, également transmise aux chefs de groupe :

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 22 février 2013 qui a retenu toute mon attention.

Il me semble cependant important de vous informer que le problème soulevé dans votre lettre n'est pas du ressort du Conseil municipal. En effet, la gestion de la compagnie des sapeurs-pompiers est du ressort du commandant et de son état major, tel que le prévoit la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05). La seule prérogative du Conseil municipal se trouve dans l'article 30A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) qui stipule que le Conseil municipal se prononce par voie de résolution, sauf en Ville de Genève, en vote consultatif pour les nominations et les mutations d'officiers des corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Pour le surplus, l'organisation et le commandement des compagnies des sapeurs-pompiers volontaires est confiée au chef de corps qui est lui-même placé sous l'autorité du Maire ou du Conseil administratif.

Le contenu de votre courrier sera cependant lu lors de la prochaine séance du Conseil municipal fixée au mardi 26 mars 2013.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

2.5. A 23h, il sera passé au point 13 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1. Programme de sécurité GE-veille

Une séance publique aura lieu le 2 mai 2013 à la salle des fêtes à laquelle participeront l'Etat major de la police, les représentants des divers corps constitués de la commune avec l'objectif de sensibiliser la population sur la sécurité et la prévention des cambriolages.



Vous avez certainement pris connaissance des statistiques qui viennent d'être publiées qui sont tout de même assez réjouissantes pour notre canton mais nous ne pouvons pas être complètement satisfaits car chaque incident est un évènement de trop. Il faut savoir qu'un vol sur trois se produit sans effraction car les victimes n'ont pas pris les précautions nécessaires.

Ces jours se déroule une opération ciblée sur le centre de la commune avec un bon nombre d'interventions des forces de l'ordre et des gardes frontières avec une présence accrue dans tout le secteur de la rue de Genève et place de Graveson.

3.1.2. Soirée des entreprises

Suite au succès rencontré lors de l'édition 2012 nous allons à nouveau permettre à 25 ou 30 entreprises de se rencontrer, la date a été fixée au 29 mai 2013.

3.1.3. Course à travers le coteau de Bernex

Cette course se déroulera le samedi 20 avril 2013 et vous êtes tous conviés à vous inscrire.

3.1.4. Tournoi de football des élus

Ce tournoi se déroulera le dimanche 9 juin à Cartigny et ici également tout le monde peut s'inscrire pour y participer

3.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.2.1. Bibliobus

En 2012 la fréquentation totale a été 1.805 personnes, 2.509 prêts de livres pour les adultes et 3.819 pour les jeunes. Ceci démontre l'utilité de ce bibliobus.

3.2.2. CEVA

Une séance publique se tiendra à la salle des fêtes le lundi 29 avril à 19h. Les travaux sur la commune vont certainement débuter en octobre ou novembre 2013.

3.2.3. Curé-Desclouds

Une plaque commémorative va être installée sur la façade de l'église lors d'une cérémonie qui se tiendra le dimanche 16 juin en fin de matinée. Vous êtes tous cordialement invités à participer à cette manifestation.

3.2.4. Pétition « faisons sauter les bouchons »

Je m'excuse d'avoir oublié de donner des informations concernant le traitement de cette pétition, nous avons néanmoins eu plusieurs séances avec la DGN et le DIM concernant l'axe prioritaire où nous avons pu évoquer le passage sous-voie à la rue de Genève.



La commune de Chêne-Bourg a émis une opposition et n'entend pas entrer en matière sur ce sujet, ce qui bloque l'avancée de ce projet.

Au vu des PLQ de François-Jacquier, Clair-Val et Miribel qui prévoient des élargissements de chaussées nous allons revenir à la charge avec ce projet de passage sous-voie afin de démontrer l'utilité de celui-ci.

La semaine dernière, dans le cadre d'une réunion pour MICA, nous avons pris connaissance des projets préparés par l'Etat de Genève concernant la circulation sur notre commune et ceci nous crée quelques soucis car nous avons l'impression que cela n'avance pas très vite et la situation financière de l'Etat fait que nous nous posons des questions sur le financement des aménagements prévus.

Concernant la pétition, sachez que nous sommes en pleine discussion pour définir l'axe prioritaire ainsi que la modification du carrefour de Fossard tout en sachant que des négociations devraient se faire avec des privés qui possèdent des parcelles à ce carrefour et que ces démarches doivent être faites par l'Etat de Genève car l'avenue de Thônex est une artère cantonale.

En ce qui concerne la création d'une piste cyclable sur le contournement de Vilette nous avons rencontré le directeur de la DGN qui nous a informés que la création d'une telle réalisation n'était pas possible pour des raisons financières.

3.2.5. Affaire Camuglia

M. Decrey fait la déclaration suivante au nom du Conseil administratif :

En date du 11 décembre 2012, la Chambre administrative de la Cour de justice a rendu son arrêt dans la cause M. Joseph Camuglia contre la commune de Thônex. Dans son jugement, la Chambre administrative a rejeté le recours interjeté le 27 mai 2011 par M. Joseph Camuglia qui contestait la décision de la Commune prise le 11 mai 2011 prononçant son exclusion, avec effet immédiat, de la compagnie communale des sapeurs pompiers.

Le Conseil administratif « de la république bananière » se réjouit bien entendu de cette décision qui met un terme à de nombreux mois d'une médiatisation déplacée tant dans la presse écrite que dans les médias audio-visuels, médiatisation également relayée par certains conseillers municipaux présents autour de cette table ou qui ont quitté le Conseil municipal depuis. Cette affaire a également occupé un certain temps les élus de la Commune, notamment du Conseil municipal, par des auditions en commissions ainsi que par le dépôt de questions écrites et d'interventions lors des séances plénières. Inutile de dire que tout ceci n'a pas été du meilleur effet sur l'ambiance de la compagnie des sapeurs pompiers, tant auprès de ses membres qu'auprès des autres compagnies du Canton qui, bien entendu, suivaient l'affaire thônésienne de près.



Dans son arrêt, le Tribunal relève ceci : « *d'autre part, s'il a tenté d'obtenir des dirigeants de l'amicale et de ses supérieurs hiérarchiques les informations qu'il cherchait, M. Camuglia a parallèlement donné un caractère public à ses revendications qui a fortement nuit à la cohésion du corps des sapeurs-pompiers. Il a très rapidement saisi la presse et le Conseil municipal des dysfonctionnements qu'il soulevait, n'hésitant pas, du reste, à les exagérer, alors qu'il pouvait notamment contester ses décomptes de soldes auprès du Tribunal de céans. De plus, le dommage causé à la compagnie doit être ici considéré comme nettement plus important que l'intérêt public à une large divulgation des dysfonctionnements reprochés...* ».

Il est également mentionné dans cet arrêt : "qu'il ne fait enfin pas de doute que la nécessité d'écarter M. Camuglia du Corps des sapeurs-pompiers pour des motifs de sécurité et de fonctionnement peut être comprise par ses membres – même par ceux qui ont soutenu les revendications de M. Camuglia – et est ainsi apte à recréer l'ordre, la cohésion et la bonne entente nécessaire à la réalisation de sa mission de protection de la population".

Dans cette affaire relevons tout de même un aspect positif, à savoir l'adoption de statuts le 5 juin 2011 pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thônex, devenant ainsi une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil suisse. Ceci a permis de dépoussiérer l'ancien règlement qui était en vigueur depuis le 28 novembre 1978. Toutefois, cet aspect positif est tout de même terni par les coûts que l'ensemble de cette affaire a entraîné pour notre Commune pour un montant que l'on peut estimer à plusieurs dizaines de milliers de francs, comprenant les honoraires d'avocat, de fiduciaire, de cadres de l'administration ayant dû faire des recherches, assister à des audiences auprès du Tribunal ainsi que les nombreuses heures consacrées par les membres du Conseil administratif. L'ensemble des factures n'ayant pas été reçu, nous ne manquerons pas de revenir sur le coût exact de cette affaire lors d'une prochaine séance de la Commission des Finances en traitant du budget ou des comptes.

3.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.3.1. Passage sous les immeubles de l'avenue Adrien-Jeandin

Suite à une intervention j'ai demandé à la police municipale d'aller contrôler les passages à cet endroit, je me suis également déplacé à cet endroit afin de savoir qui gérait l'ouverture et la fermeture de ce passage. Je me suis rendu compte que ce passage est fermé par deux poteaux qui sont cadénacés et dont les clés sont dans les mains du concierge de l'école. Derrière ces deux poteaux il y a une barrière qui elle n'est pas cadénacée. Il s'avère que ces contrôles ont démontré qu'à part quelques passages sporadiques d'adolescents en deux roues, ce passage est utilisé principalement par le concierge et sa famille ainsi que par des véhicules qui viennent de temps en temps effectuer des livraisons pour l'école.

Pour ces raisons le Conseil administratif n'entend pas prendre de mesures particulières concernant ce passage.



3.3.2. Comptes communaux 2012

Les comptes communaux 2012 seront positifs, je vous propose de vous en parler partiellement au point 5 de l'ordre du jour concernant la demande d'un crédit pour financer l'apport dans le cadre de la réorganisation de la CAP pour le CSSM.

3.3.3. CMNET

Le site intranet de la commune n'aura pas de mise à jour jusqu'au 9 avril ceci en raison de travaux de maintenance effectués par le SIAG.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile, séance du 7 février 2013 :

La Commission de la Circulation a siégé le 7 février 2013 en présence de M. Decrey, Conseiller administratif, de M. de Oliveira pour le service technique et de M. Descombes du bureau ADR.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure l'aménagement de la place devant le cimetière de Thônex.

Outre l'aménagement à proprement parler de la place devant le cimetière, le projet prévoit les points suivants :

- *création de places de stationnement devant la caserne des sapeurs-pompiers,*
- *amélioration des cheminements piétons,*
- *renforcement de la végétation,*
- *mise en place de mesures de modération du trafic (zone 30km/h).*

La question de l'actuelle déchetterie sur la place reste ouverte. Cette dernière ne pouvant pas être enterrée pour des raisons techniques, la commission souhaite voir son emplacement, voire son déplacement, étudié par la commission compétente à savoir la commission des Parcs & Promenades.

Au vote, la poursuite du projet est acceptée à l'unanimité associée du souhait de remettre le sujet de la déchetterie à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission des Parcs & Promenades.

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 30 août 2012 est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

Sous point 3) de l'ordre du jour, un point de situation des projets en cours sur les différents axes de circulation communaux est établi.



4.2. M. Alain Nicolet, Président de la commission des Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 19 février 2013 :

M. Détruche, Maire, nous informe que début 2009 a été lancé un concours pour agrémenter la place de Graveson et faire une liaison avec la place du Chêne-Vert, un projet qui tient à cœur à de nombreux thônésiens. La maison Boccard avait gagné le concours et la commission avait approuvé quasiment à l'unanimité ce projet avec quelques remarques. Le Conseil administratif espère pouvoir développer le projet Boccard et présenter un crédit au Conseil municipal.

Cette présentation a suscité un grand intérêt de la part des commissaires présents dont une majorité effectue leur première législature. Après de nombreuses questions et pistes à suivre pour l'évolution du projet, il a été décidé par la commission d'effectuer deux votes, à savoir :

- 1) *continuer l'étude de l'avant-projet avec les points d'eau.*
 - *La proposition est acceptée par 7 oui et 2 non.*
- 2) *donner l'aval au Conseil administratif de continuer l'étude de l'avant-projet et de présenter un crédit au Conseil municipal.*
 - *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

Point 2 : Examen de la motion (MM-12-09) intitulée : « Pour un éclairage de sécurité des cheminements piétonniers de la commune » acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 2012.

M. de Oliveira a présenté à la commission, l'avancement de l'étude demandée par la motion : Un inventaire des chemins a été dressé, en tenant compte des cheminements privés, mal ou pas éclairés. Sept chemins ont été présentés en détail et pour trois d'entre eux une étude complémentaire est en cours à cause de futurs travaux de mise en séparatifs étant à entreprendre.

M. Détruche, Maire, demande à la commission de se prononcer sur la continuation des travaux demandés et de revenir devant le Conseil municipal avec un ou deux crédits de construction dans le sens de la motion.

La poursuite des travaux est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012.

- *Le procès-verbal est approuvé par 5 oui et 2 abstentions.*

Point 4 : Divers.

- *Pour faire suite à la commission des routes du 7 février 2013, qui étudie le réaménagement de la place située devant le cimetière, il a été demandé des éclaircissements, concernant la déchetterie située vers le cimetière de Thônex.*

M. Détruche a répondu que dans un premier temps il a été décidé de l'enterrer, mais des liaisons électriques au sous-sol posent problème. Il faudrait enterrer la déchetterie, mais à ce jour aucune solution valable n'a été trouvée pour le faire. Cette discussion sera reprise lors d'une prochaine commission.

La séance a été levée à 20h32.



4.3. M. Philippe Noël, Président de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21, séance du 26 février 2013 :

La commission s'est tenue en présence de M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué et M. Fortuna, responsable technique. La commission a traité en point 1 d'un sujet relevant de l'urbanisme en auditionnant MM. Bezos et Paley, architectes et M. Peley, promoteur à propos du projet de PLQ 29891, concernant les secteurs : François-Jacquier et chemin du Chablais.

Il s'agissait d'un point d'information ne nécessitant aucun vote puisque ce PLQ ne dépend pas de la commune mais du canton.

Les commissaires ont donc pu s'entretenir avec les professionnels du domaine et pu en apprendre un peu plus sur le domaine de l'immobilier et de la construction à Genève.

Au point 2, les commissaires devaient étudier le rapport final du projet Pro Natura « réseau nature urbaine », mais en raison de l'absence de la personne responsable du projet pour cause de maladie ce point a été reporté à une date ultérieure.

Enfin sous point 3, la commission a vu ou revu quelques fiches du domaine de l'Agenda 21 qui a été abordé.

Le Conseil administratif a présenté dans ces grandes lignes la soirée d'information sur la prévention de l'alcoolisme chez les jeunes qui s'est tenue à la Maison des Quartiers de Thônex le 21 mars passé.

En dernier lieu des fiches concernant l'amélioration de la gestion des déchets ainsi que des projets de replantation d'arbres dans le secteur de Mapraz ont été évoqués par M. Fortuna, responsable technique.

Suite à cela, le procès-verbal du 22 janvier 2013 a été approuvé par 7 oui et 3 abstentions.

La séance a été levée à 20h23.

5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 215'800,-, sur les comptes 2012, afin de financer l'apport extraordinaire dans le cadre de la réorganisation de la CAP pour le Centre sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-13-07)

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : nous n'allons pas refaire ici tout l'historique de la réorganisation de la CAP. La somme qui vous est demandée, ce soir, représente la part thônésienne nécessaire au financement extraordinaire de la CAP par la commune. Les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg ont déjà voté leur montant respectif, dans le cadre de la délibération prise pour l'apport extraordinaire de la commune, comme nous l'avons fait lors du dernier Conseil municipal.

La raison pour laquelle nous avons tardé à vous présenter cette délibération est que l'on attendait d'en connaître plus sur les moyens financiers du CSSM. Ceci afin de voter un montant qui aurait pu être inférieur à celui demandé ce soir mais, n'ayant pas de nouvelles à ce sujet, nous avons décidé de vous présenter le montant total, soit CHF 215'800,-.



Il serait important de voter ce montant car nous avons la possibilité de l'imputer sur les comptes 2012 et ces derniers resteront excédentaires d'environ CHF 600'000,-.

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- Vu les modifications de la législation fédérale en matière de prévoyance, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, fixant les nouvelles règles en matière d'organisation et de financement pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public,
- Vu la nécessité de transformer la caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève et du personnel communal, ci-après la CAP en une entité autonome de droit public, dotée d'une personnalité juridique,
- Vu la décision du Conseil municipal de Thônex du 5 février 2013 d'approuver les statuts de la nouvelle Fondation intercommunale CAP,
- Vu que le personnel de la commune reste affilié à la CAP, dans la division intitulée « caisse de prévoyance interne Ville de Genève et autres communes genevoises »,
- Vu que le personnel du groupement intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin reste également affilié à la CAP,
- Vu les décisions similaires prises par les communes de Chêne-Bourg en date du 5 février 2013 et de Chêne-Bougeries en date du 28 février 2013,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2012 de CHF 215'800,- correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP pour le Groupement intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin.



2. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique N°34.352 « Participation aux frais d'exploitation du Centre sportif Sous-Moulin ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 24 voix « pour », soit à l'unanimité.*

Après le vote du point 5, M. Ismat Ahmad, Conseiller municipal, quitte la séance.

6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'150'000,-,- en vue d'exercer le droit de préemption de la Commune de Thônex dans le cadre de la vente des parcelles N°3095 et 3096, fe 17 du cadastre de la Commune de Thônex, sises au 4, chemin de Miribel. Discussion. Vote. (DA-13-08)

M. Forte, Président informe l'assemblée que cette délibération est soumise à la clause d'urgence, qu'elle doit être traitée ce soir et ne peut être renvoyée en commission.

M. Claude Détruche, Maire et Président de la Fondation du logement : le Conseil administratif a immédiatement réagi dans le cadre de la vente de ces parcelles sises au chemin de Miribel. Comme vous le savez, la Fondation pour le logement est déjà propriétaire des deux parcelles jumelles à celles que nous vous proposons de préempter ce soir.

L'exposé des motifs vous explique le droit en matière de préemption, l'historique de la promesse de vente et d'achat dont il est question ce soir.

Le Conseil d'Etat ayant récemment renoncé à utiliser son droit de préemption pour cette transaction il appartient, maintenant, à la commune de se déterminer à ce sujet, raison pour laquelle nous avons mis ce projet de délibération à l'ordre du jour.

Comme vous pouvez le constater il y a un montant de CHF 1'950'000,- pour la préemption proprement dite et CHF 200'000,- pour couvrir les différents frais engagés par les parties liées par cet acte. Comme vous l'avez constaté le montant de CHF 1'950'000,- comprend l'estimation de l'office du logement de CHF 1'830'000,- ainsi que de divers avantages du genre déménagement et j'en passe.

Après renseignements pris auprès de notaires et avocats sur le montant dont il fallait préempter, la réponse a été claire ; il faut préempter au montant prévu par l'acte notarié mais, il est bien entendu que, nous allons faire tout notre possible de préempter au montant de l'estimation de l'office du logement.



La discussion est ouverte :

M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

La pénurie de logements à Genève n'est plus à démontrer et le rôle des collectivités publiques est d'agir pour faciliter la création de logements pour nos enfants, nos familles ou nos aînés.

L'exercice de ce droit de préemption, que la loi nous donne, ne doit pas être pris à la légère car il s'agit en quelque sorte d'une forme d'expropriation de la propriété foncière qui, rappelons-le, est garantie par notre Constitution. Seul l'intérêt public doit donc primer sur notre décision.

Les parcelles, qui font l'objet ce soir de ce projet de délibération, se trouvent dans le périmètre du PLQ Miribel que notre Conseil a approuvé le 2 mars 2012 à l'unanimité. Il permettra à terme de construire environ 100 logements placés idéalement à proximité des commerces et des transports publics.

Le fait que la Fondation communale pour le logement possède les parcelles de part et d'autres nous encourage à exercer notre droit de préemption ce soir, ceci afin de faciliter grandement la réalisation de nouveaux immeubles, de manière efficace, coordonnée et économiquement plus rationnelle.

Et c'est à notre sens cet unique élément que nous retenons ce soir pour approuver ce droit de préemption qui nous permet de nous substituer à un promoteur qui souhaite acquérir ces biens également pour y construire du logement.

Néanmoins, le projet de délibération qui nous est proposé ce soir, ne reprend pas « in extenso » les conditions négociées préalablement entre les propriétaires actuels et leur promettant-acquéreur, en particulier sur les conditions de leur relogement.

Sans énumérer les détails de cette convention, que les articles 970 du Code Civil et 26 de l'Ordonnance sur le Registre Foncier ne nous permettent pas, à notre sens, de divulguer publiquement ce soir, nous tenons juste à relever qu'en fonction des clauses particulières qui s'y trouvent et les délais administratifs qui sont liés aux conditions exécutoires de la promesse de vente, permettraient aux propriétaires actuels de rester à l'intérieur de leur maison jusqu'à mi 2014 environ et sous condition de relogement. Or, en exécutant notre droit de préemption ce soir, sous la forme proposée du projet de délibération, les propriétaires pourraient se retrouver à la rue contre leur gré avant cette date. C'est pourquoi, nous prions instamment les autorités communales, en parallèle à la procédure de préemption, de prendre contact avec les propriétaires pour leur faire des propositions soit de relogement, soit de rester quelques temps supplémentaires dans leur maison, le temps qu'ils se retournent. Ceci par respect pour des Thônésiens qui ont en plus émis le souhait de rester sur la Commune. De plus, ne pas rentrer en discussion avec eux, risque d'entraîner de facto une action en justice de leur part pour s'opposer aux conditions de cette préemption ce qui obligerait la Commune à une procédure coûteuse devant les tribunaux pour cette fois-ci procéder à une expropriation formelle.

Le groupe PDC, pour l'intérêt public, acceptera ce soir ce droit de préemption, tout en encourageant très fortement le Conseil administratif à entrer en discussion rapidement sur les conditions de relogement.



M. Knörr : sans trahir les secrets, cela se trouve dans l'exposé des motifs, la commune n'est pas tenue par la clause spéciale de reloger les propriétaires dans les nouveaux logements prévus ou ailleurs, le Conseil administratif a-t-il déjà pris une décision à ce sujet ou pense-t-il le faire prochainement ? Maintenant je vais vous lire la prise de position du groupe UDC :

Plus de deux millions pour acquérir une simple parcelle. Voici un crédit qui pourrait effrayer l'homme de la rue. Cependant, cette somme correspond à l'état actuel du marché et ce crédit représente en quelque sorte, la dernière pièce d'un puzzle.

Du concret, du solide, il s'agit ce soir de voter pour l'avenir des thônésiennes et thônésiens. Ils pourront observer de façon concrète le résultat. On construit pour eux, on s'inquiète de leur avenir. Cela leur mettra du baume au cœur et les changera un peu des errances cantonales.

Il est du reste assez paradoxal de constater qu'à Genève se sont les communes qui relèvent les défis futurs, alors que l'autorité cantonale tire des plans sur la comète, sacrifie vérités, citoyens et millions pour gaver le « Grand Genève » ce nouveau MOLOCH

L'UDC votera favorablement ce crédit

M. Castelli : ce n'est pas tellement sur le principe de ce droit de préemption que je vais intervenir, mes collègues le feront, mais par rapport aux différentes conditions qui sont exprimées dans l'acte de vente. Dans la mesure où nous sommes dans une zone de développement, comment pourrait-on éviter la dation en paiement pour les appartements, ceci dans la mesure où il y aura des logements sociaux à terme, comment pourrait-on éviter cette première embuche ?

Ensuite je me pose la question de la différence entre le prix fixé par l'office du logement et celui de l'acte. Devrons-nous tout de même verser la somme fixée par l'acte de vente ? Il est également fait mention d'un délai de 5 mois, dès la signature de l'acte, pour les autorisations de construire. Si nous sommes soumis à des procédures AIMP arrivera-t-on à tenir ce délai ?

M. Dupraz intervient au nom des VI-VE : nous sommes favorables à cet achat qui se justifie au vu du PLQ que nous avons adopté, cette acquisition va dans ce sens. Nous savons que ce PLQ est destiné à la construction de logements à caractère social. On entend souvent par ce terme du logement locatif mais il y a également des logements en PPE qui sont réalisés dans ce cadre là.

Des articles de presse, parus récemment, révèlent une certaine perversion du système qui permet, à certains, de profiter de prix avantageux pour acquérir un ou plusieurs logements dans le but de les revendre avec un très gros profit dix ans plus tard, soit une fois qu'ils sont sortis du contrôle de l'Etat. Il est important de dire ici que notre commune se doit d'éviter ce type de dérapage qui est une véritable perversion du système.



La Fondation pour le Logement devra faire preuve d'une grande rigueur dans le pilotage des projets immobiliers de la commune. Et veiller à ce que la vente de logement en PPE se fasse uniquement à des acquéreurs qui entendent habiter leur appartement. Peut-être ces conseils devraient, un jour, se prononcer sur les gardes fous nécessaires à mettre pour éviter ce type de dérapage.

Dans cette attente, je fais confiance à la Fondation et à son Président pour éviter ces pratiques.

M. Béné : je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais suite à l'intervention de M. Dupraz je trouvais important de rappeler deux choses. Dans le cadre d'un droit de préemption légal nous n'avons pas de possibilité, pour la commune, de faire de la PPE. Nous devons faire du logement social, en somme nous parlons de LUP. Nous pouvons réaliser de la PPE sur d'autres parcelles concernées par ce PLQ.

Il y a, aujourd'hui, une pratique de l'office du logement qui permet à des vendeurs de villas occupées par eux-mêmes de racheter, dans le cadre d'une promotion, des appartements en PPE, mais au maximum 2 ou 3, sans la marge bénéficiaire qui est en principe de 20% du promoteur. Donc un appartement qui vaut CHF 100'000,- dans un plan financier sera acheté CHF 80'000,- et ils auront la possibilité de le revendre, avec l'accord de l'office du logement dans les 10 ans qui suivent l'acquisition, à CHF 120'000,-. C'est une pratique administrative assez récente même s'il y existait déjà des possibilités allant dans ce sens avant.

- M. Détruche : vous comprendrez aisément que le Conseil administratif n'a pas pris contact avec les parties liées par l'acte. Il est de pratique d'attendre la décision de l'Etat de Genève et de se prononcer dans le délai qui nous est imparti. Si vous acceptez ce projet de délibération le notaire sera informé dans les jours qui suivent la séance du Conseil municipal de l'intention de la commune. A ce moment là une discussion aura lieu avec les acheteurs/vendeurs et le Conseil administratif.

Il n'est également pas question de souscrire à toutes les conditions qui ont été demandées par le vendeur, notamment le relogement. Si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord il existe une commission d'expropriation, pour rassurer le PDC, nous n'avons jamais expulsé qui que ce soit de son logement manu militari. Nous allons faire en sorte que tout se passe de manière normale.

M. Béné : je ne m'opposerai pas à ce projet de délibération, je tiens juste à dire que j'aurai préféré que l'on préempte au montant fixé par l'office du logement car, je ne suis pas tout à fait convaincu que la commune aie une marge de manœuvre en fixant à CHF 1'950'000,- dans le projet de délibération. Il me semble que la négociation serait plus facile dans le cas contraire et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

- M. Uehlinger : je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela. Si nous mettons le montant prévu par l'office du logement et que la négociation n'est pas possible à ce prix, nous devons nous en tenir au montant de CHF 1'950'000,- et venir vous demander un crédit complémentaire. Comme dans tout crédit d'investissement voté, nous ne dépensons en principe pas l'entier de la somme prévue dans la délibération.



M. Béné : à partir du moment où un montant est décidé et que les vendeurs ne sont pas d'accord, il faut passer par la loi sur l'expropriation auprès des tribunaux. Mais pendant toute la procédure il peut y avoir des contacts et des conciliations, ceci même après que le tribunal se soit prononcé.

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977,
- Vu la promesse de vente et d'achat, avec octroi d'un droit de préemption, afférente aux parcelles N° 3095 et 3096, fe 17 du cadastre de la Commune de Thônex - sises au 4, chemin de Miribel, du 17 septembre 2012,
- Vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'autoriser le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Commune de Thônex sur les parcelles N° 3095 et 3096, fe 17 du cadastre de la Commune de Thônex - sises au 4, chemin de Miribel, au prix de CHF 1'950'000,- aux fins de construction de logements d'utilité publique. A défaut d'acceptation du prix précité par les parties liées à l'acte de vente, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'150'000,-, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.
4. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Commune de Thônex à concurrence de CHF 2'150'000,-.
5. Cette dépense de CHF 2'150'000,- sera portée à l'actif du bilan de la Commune de Thônex, dans le patrimoine financier.
6. D'autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.



7. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique
8. De munir la présente délibération de la clause d'urgence conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 22 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.*

7. Demande d'un crédit de CHF 200'000,- en vue du remplacement des tableaux électriques principaux à la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-13-09)

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué : je rappelle simplement que ces tableaux électriques gèrent la salle des fêtes, l'auberge communale et l'immeuble du 16, avenue Tronchet. Pour des raisons évidentes nous devons pendant les travaux trouver des solutions palliatives car nous ne pouvons pas priver l'un ou l'autre de ces bâtiments d'électricité. Ce remplacement est nécessaire par la vétusté de l'équipement actuel. Nous profitons également de cette occasion pour modifier les variateurs de la salle des fêtes, le prix comprend le remplacement des tableaux électriques, l'installation d'une alimentation provisoire durant la période de coupure de courant ainsi qu'une petite rénovation du local technique.

Aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Knörr : y a-t-il du matériel existant qui peut être récupéré et qu'en sera-t-il des luminaires qui fonctionnent encore ?

- à la demande de M. Détruche la parole est passée à M. Poncioni du service technique communal : les sources lumineuses qui pourront être réutilisées dans d'autres bâtiments le seront, quant au matériel existant il ne sera pas réutilisable et sera recyclé.



La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la salle des fêtes a été réalisée à la fin des années 1960 et qu'elle est toujours alimentée par des équipements d'origine. Même si ces installations sont régulièrement contrôlées et entretenues, leur état de vétusté est avancé,
- Attendu qu'un grand nombre d'éléments n'existent plus sur le marché et seraient introuvables en cas de panne. Cela est valable tant pour les tableaux d'alimentation que pour le système de régulation de l'éclairage de la grande salle,
- Vu que les tableaux alimentent en électricité, non seulement la salle des fêtes, mais aussi l'Auberge communale, l'immeuble locatif et le poste de commandement de la Protection civile,
- Attendu que nous profiterions de ces travaux pour remplacer l'intégralité des sources lumineuses, actuellement à l'halogène par des LED. Ainsi, les ampoules passeraient d'une consommation de 100W à 18W. Ainsi l'économie d'électricité pourra s'élever à près de 30 kW/h lorsque tous les locaux sont occupés,
- Attendu que le remplacement de la régulation d'éclairage permettra un dosage plus précis du flux lumineux,
- Vu le projet établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000,- en vue du remplacement des tableaux électriques principaux à la salle des fêtes.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 200'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2014 à 2023.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*



8. Demande d'un crédit de CHF 215'000,- en vue du remplacement de la chaudière à la Maison des Quartiers de Thônex (ex-Centre de Loisirs et de Rencontres). Discussion. Vote. (DA-13-10)

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué : cette installation est vieillissante et nous avons saisi l'opportunité de travaux réalisés par les SIG de faire raccorder la chaufferie à la colonne de gaz posée dans le chemin de la Mousse. Nous vous proposons donc le remplacement de l'installation existante par une installation au gaz. Le dimensionnement de l'installation est prévu pour la Maison de quartier ainsi que pour le Pavillon Mousse, nous aurions également une réserve pour une éventuelle extension de ces bâtiments. Nous vous encourageons à voter ce crédit.

Au vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Monsieur le Président,

Le groupe PDC souhaite le renvoi en commission des Travaux & Bâtiments.

En effet, sans remettre en cause la nécessité de changer de chaudière pour la Maison des Quartiers et le Pavillon Mousse, nous souhaiterions pouvoir avoir une discussion sur les types de chauffages possibles, voir leur combinaison entre eux, pour permettre le choix le plus éco-compatible.

Nous avons dans ce cas, une partie du toit parfaitement orienté au sud. (Vous pouvez vous en rendre compte en regardant la photo de l'exposé des motifs.) Ce toit se prêterait a priori à la pose de panneaux solaires thermiques. A noter, pour les sceptiques, qu'une grande banque privée de la route des Acacias produit, en hiver, suffisamment de chaleur avec son installation solaire, qu'elle peut, en supplément de son propre bâtiment de 5 étages, chauffer le bâtiment voisin.

Nous avons également eu la chance en commission « Urbanisme et développement durable » d'assister à une présentation par SIG des différentes possibilités de géothermie sur Genève et peut-être qu'une solution dite « de surface » pourrait se prêter au lieu.

Vous avez peut-être également suivi l'émission TTC sur RTS1 le lundi 18 mars dernier dans laquelle une entreprise suisse a développé un système qui connecte les chaufferies à internet afin de déterminer à l'avance la météo et prévoir ainsi l'adaptation de la puissance, celle-ci ayant une inertie de 1 à 2 jours. Cette solution, couplée à d'autres programmations prévisionnistes (jours d'école avec des élèves qui « chauffent » les bâtiments par leur présence, jours où les bâtiments sont vides et dont la température peut être diminuée sans gêne,...) permettent des consommations réduites de plus de 20%.

Nous souhaiterions donc pouvoir avoir ce débat, en présence du Service technique, en commission, afin de répondre, dans la mesure du possible aux vœux exprimés sur la fiche N°5 de l'Agenda 21 communal.



Nous vous encourageons à accepter ce renvoi en commission, qui je le rappelle, n'a pas pour but de remettre en cause le remplacement de la chaudière, mais simplement de chercher le choix technologique le plus compatible selon les 3 critères du développement durable.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 12 voix « pour », 9 voix « contre » et 1 abstention, ce point est renvoyé en commission des Travaux & Bâtiments.*

9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 85'000,- en vue du projet de reconstruction du pavillon scolaire situé à l'avenue de Thônex. Discussion. Vote. (DA-13-11)

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué : en premier lieu ce bâtiment n'est plus aux normes et le système de chauffage est complètement obsolète. Si nous vous présentons ce crédit ce soir c'est dans le but de pouvoir vous présenter un projet de pavillon plus ou moins définitif car nous devons prendre des dispositions pour l'année 2014.

Lors de la séance de commission des Travaux & Bâtiments du 22 mars 2012 il avait été précisé que ce pavillon a plus de 20 ans et qu'il est loué à l'école Montessori. A l'origine ce bâtiment était provisoire mais depuis bien des années sont passées.

Il a été demandé une prise de position à l'Etat avant de présenter la situation aux membres de la commission. Dans un premier temps il nous a été répondu négativement quant à la remise en état de ce bâtiment, mais le Département nous a maintenant donné son accord pour réaliser certains travaux. Ce crédit d'étude nous permettra de revenir devant la commission afin de vous présenter des solutions pour l'avenir de ce pavillon. Il est important de préciser que ce bâtiment se trouve dans une zone qui ne bloquera pas d'éventuelles constructions d'immeubles dans le futur car nous avons la possibilité d'étudier plusieurs variantes sur ces parcelles.

Au vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Monsieur le Président,

Le groupe PDC souhaite le renvoi en commission des Travaux & Bâtiments.

Lors de la commission du 22 mars 2012, où le service technique a fait un parcours de tous les projets de bâtiments à prévoir ou rénover rapidement sur la commune, nous avons parlé de ce Pavillon Fossard. Son état actuel n'est en effet plus compatible avec une utilisation normale des lieux.



J'y avais rappelé que ce pavillon se trouve sur un périmètre qui comprend une parcelle communale et une parcelle de la Fondation du logement, pour une surface totale de plus de 9.200 m². Cela représente potentiellement entre 50 et 60 logements. Il me semblait, alors nécessaire de faire une étude de ce que nous voulions à terme sur ce périmètre afin de s'assurer que l'emplacement proposé n'empêche pas d'autres réalisations futures.

De plus, lors de la discussion, il est dit, selon le procès-verbal : « On attend la prise de position du département avant de présenter la situation à la commission ». Il conviendrait donc de respecter cette décision avant de voter ce crédit d'étude qui correspond à un projet donné.

En outre, nous n'avons reçu aucune information sur les éventualités de faire un nouveau pavillon plus grand, pour répondre à d'autres besoins de l'Ecole Montessori ou ceux de la société de sécurité également locataire sur le périmètre, par exemple.

Donc afin d'éviter de lancer un crédit d'étude qui se révélera peut-être inadapté à terme aux besoins des locataires actuels ou aux projets de développement de ces parcelles, nous souhaitons donc le renvoi en commission pour avoir un tour de table exhaustif des possibilités.

Nous vous encourageons à accepter ce renvoi en commission, qui je le rappelle, n'a pas pour but de remettre en cause le remplacement de ce pavillon, mais simplement de s'assurer du meilleur choix dans ce périmètre au regard de son développement futur.

M. Delarue fait la déclaration suivante au nom du groupe VI-VE et du parti Socialiste :

Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vais m'exprimer au nom du groupe Vivre à Thônex - Les Verts et du Parti Socialiste. MAXIMA DEBERTUR PUERO REVERENTIA... « On doit le plus grand respect à l'enfance... »

Lors de sa séance du 22 mars 2012, les membres de la commission de Travaux & Bâtiments avaient abordé ce projet au titre des informations au sujet des perspectives de rénovations et constructions.

Pourquoi ce sujet n'a-t-il pas été évoqué lors de la dernière commission ?

Aujourd'hui, il nous est demandé un avis sur la dotation d'un crédit en vue d'étudier le projet de déconstruction/reconstruction du pavillon scolaire de Fossard.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Département a donné un avis favorable à cette requête.

Cependant, déjà M. Calame s'était interrogé sur la nécessité d'entreprendre, je cite, « une réflexion plus large pour voir si d'autres installations pourraient s'intégrer à ce lieu ».

- Aujourd'hui, on nous informe de l'existence, ou du besoin, de deux classes : qu'en sera-t-il demain ?
- Aujourd'hui, il nous est communiqué que le pavillon scolaire est situé en zone villas : quels sont les futurs projets de construction pour la zone adjacente ?



- Aujourd'hui, il est « décidé » de maintenir une activité lucrative sur la Commune contribuant ainsi aux revenus fiscaux : ne devrions-nous pas envisager d'autres activités sur ce site ?

En d'autres termes, quelles sont les sollicitations et/ou besoins de locaux au niveau communal ou extra-communal ?

Quelles alternatives de relogement seront prévues pour les deux classes ?

Pour terminer, « L'avare ne manque jamais de prétexte pour refuser ». Nous ne serons donc pas avares. Nous allons voter ce crédit d'étude de CHF 85'000,-.

Afin d'obtenir réponse à ces questionnements, nous demandons le renvoi de cet objet en commission Travaux et Bâtiments.

M. Knörr : l'UDC n'avait pas de prise de position à ce sujet, mais afin d'être sûrs de ce qui est demandé, le PDC veut-il bien nous confirmer qu'il demande le renvoi de ce crédit d'étude afin qu'il soit étudié par la commission ? Etudier pour étudier me semble aller un peu trop vite par rapport à l'année des hannetons ! Avez-vous attrapé une « Blocheritte » aigüe ?

M. Calame : nous souhaitons avoir une pré-étude sur l'ensemble de ce périmètre avant d'ouvrir un crédit d'étude, avant la rénovation ou la reconstruction de ce bâtiment scolaire.

- M. Détruche : il est vrai que certaines questions avaient été posées en commission, nous arrivons aujourd'hui avec ce crédit d'étude qui permettra d'apporter des réponses. Je veux bien que ce crédit d'étude soit renvoyé en commission des Travaux & Bâtiments mais je ne pense pas que cela va nous avancer beaucoup. Il faut également savoir qu'en matière de logements un tel périmètre demande un PLQ qui demande du temps et des moyens. Vous êtes bien placés pour savoir, autour de cette table, que certains PLQ ont pris une à deux décennies pour voir le jour.

Le crédit d'étude qui est demandé ne péjore en aucun cas la surface vierge restante dans ce périmètre ce qui ne nous empêchera pas d'aller discuter de tout cela auprès de la commission de l'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21. Ce qui est proposé ce soir va directement dans la lignée de ce que l'on connaît actuellement tant au niveau de l'école que des parkings.

Il faut savoir que l'école Montessori est un locataire de ces locaux, que nous n'avons pas de solution de remplacement et qu'elle ne peut pas se permettre d'attendre deux à trois ans pour savoir ce qui va en advenir de leurs locaux et cela encore moins si on lance une procédure pour réaliser un PLQ sur toute la zone.

Mme Macchiavelli : actuellement le locataire est l'école Montessori en sera-t-il toujours de même après les éventuels travaux ? D'autre part, dans le projet on parle de faire deux classes ce qui veut dire 24 élèves au maximum par classe, ne devrait-on pas également étudier, en commission, si ces besoins sont suffisants ?



- M. Détruche : des contacts ont été pris avec la direction et les responsables de l'école Montessori et ce projet est en parfaite coordination avec eux.

Mme Macchiavelli : mais selon la durée de la location qui peut nous assurer que deux classes seront suffisantes dans le temps ?

- M. Uehlinger : il faut savoir que dans la région, vu le nombre d'enfants, nous allons plutôt vers une diminution de classes plutôt qu'une augmentation. L'école Montessori a également plusieurs points d'ancrage sur le canton ce qui peut lui permettre de répartir les élèves. La direction veut pérenniser la situation actuelle et ne tient pas à doubler voire tripler leurs effectifs.

M. Arpidone : le renvoi d'un crédit d'étude en commission est demandé car à la lecture des besoins que l'on trouve en page 3, le programme pour cette école est déjà bien avancé, nous aimerions pouvoir en discuter avant de simplement lever la main et nous vous rappelons que le 7 mars une séance de la commission des Travaux & Bâtiments a été annulée faute d'ordre du jour, cette question aurait très bien pu être abordée à cette séance.

M. Gautier : remettons l'église au milieu du village et comme le disait M. Knörr tout à l'heure, nous n'allons pas convoquer une séance de commission pour étudier une étude, cela ne sert à rien, je crois qu'il faut aller au contraire de l'avant.

Puis, M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Ce sujet a été abordé il y a juste une année lors d'une commission des Travaux & Bâtiments. Ce pavillon était provisoire et ne répond plus aux normes actuelles. Le département de L'Urbanisme ayant accepté le maintien de cette école en zone villas, il s'agit de savoir si nous voulons ou non « figer » l'opération en nous contentant de démolir et reconstruire cet immeuble.

Pour notre part, nous estimons qu'il serait opportun d'élargir le périmètre de cette étude en incluant, notamment le bâtiment du SIR, de manière à ce que le projet ne préterite pas un développement futur de cette zone qui est, rappelons-le, entièrement sous le contrôle de la municipalité.

De plus, l'étude devrait, à notre avis, comporter deux versions : une en dur et l'autre en un pavillon provisoire.

Si l'extension de cette étude nécessitait une rallonge de crédit, c'est naturellement que nous la voterions.

Le PLR votera ce crédit sans le renvoyer en commission et se réjouit de pouvoir discuter du résultat de l'étude en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 12 voix « pour », 10 « contre », soit à la majorité. Cet objet est renvoyé à la commission des Travaux & Bâtiments.*



10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de CHF 25'000,- afin d'assurer le financement du festival de musique du samedi 6 juillet 2013 dans le cadre du festival « Thôn'Estival ». Discussion. Vote. (DA-13-12)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué ; nous avons déjà débattu de ce sujet en commission de la Culture. Le festival du film était maintenu pour 2013, il restait une interrogation quant à la partie « concerts » organisée par les jeunes car ceux-ci se demandaient s'ils ne voulaient pas l'organiser à la salle des fêtes plutôt que sous la tente. La préférence de la commission étant que le statu quo de l'an dernier soit maintenu à savoir : de lier le festival du film et les concerts au même endroit : sous la tente. Une discussion a donc eu lieu avec les représentants du Parlement des jeunes qui ont donc décidé de maintenir cette manifestation sous la tente et nous ont présenté un budget, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000,-.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Le PDC votera cette demande de crédit budgétaire supplémentaire. Cette demande a fait l'objet d'une discussion en commission Culture lors de la séance du 27 novembre dernier. A l'unanimité des membres, un accord de principe avait été donné au Conseiller administratif en charge du dicastère pour qu'il présente cette demande dès que le projet était « ficelé ».

Nous saluons au passage l'engagement du Parlement des jeunes dans ce projet et leur apportons tout notre soutien.

M. Noël fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et PS :

Nous soutenons ce crédit avec conviction comme l'a rappelé M. Arpidone, la commission de la Culture s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet et nous nous réjouissons de l'existence de cette 2^{ème} édition du Thôn'Estival, autrement dit de la présence d'une activité culturelle au début de l'été à un moment où tout le monde ne part pas en vacances sous d'autres cieux. Nous pensons que le Thôn'Estival est un excellent moyen de fournir de l'évasion à ceux qui se trouvent dans notre commune au mois de juillet.

Nous voyons dans le Thôn'Estival un bon exemple de cette culture de proximité que nous défendons et nous saluons ici l'attitude du Conseil administratif ; et spécialement de M. Decrey, en charge de la Culture pour le soutien résolu qu'il donne depuis le début au Thôn'Estival. Nos groupes l'appuient résolument dans cette démarche.

Nous pensons en effet, qu'il faut accorder la plus grande attention à la vie culturelle locale et qu'il faut toujours favoriser les possibilités – pour les jeunes et moins jeunes – de trouver près de chez soi une offre culturelle et musicale stimulante – et en plus quand des jeunes du cru peuvent se produire sur scène comme ce devrait être le cas cette année le samedi 6 juillet.



Nous tenons encore à saluer les efforts des organisateurs : l'Association Thônex-Sud et le Parlement des jeunes de Thônex et nous les assurons eux aussi de notre plein soutien.

Nous voudrions encore rappeler la nécessité de bien organiser la communication autour de cet évènement, nous croyons savoir que les organisateurs le savent afin que l'audience du Thôn'Estival soit aussi bonne que possible.

Enfin, en mon nom personnel, je voudrais inviter mes collègues qui seront présents à Thônex, début juillet, à venir participer au Thôn'Estival et à manifester leur soutien aux organisateurs.

En ce qui me concerne, j'ai déjà dit aux organisateurs que je serai présent tout au long du Thôn'Estival et que je ferai de la publicité en faveur de cette organisation.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

On a souvent catalogué l'UDC dans les « anti-arts », les « anti-spectacles » les « anti-culture ». Il s'agit d'un raccourci un peu simpliste même si nous reconnaissons que ce soir nous serons un peu « Antigél ».

Allergique au gaspillage, nous nous sommes souvent opposés à cette élite autoproclamée imbuë d'elle-même qui ne survit que sous perfusion financière, gavée des subventions diverses et multiples.

Un conglomérat de tuyaux rouillés jetés sur le toit d'un abri bus, un groupe d'adultes nus comme des vers qui se roulent et se tortillent dans une huile noirâtre et gluante, ne correspond pas à nos attentes culturelles.

Au contraire s'il s'agit de transmettre une connaissance, une passion, d'apprécier la beauté d'un geste, d'une harmonie, nous serons parmi les premiers à soutenir l'initiative.

Nous allons donc voter ce crédit, particulièrement attentifs au fait que ce sont des associations thônésiennes qui organisent ce festival et qu'il correspond parfaitement au concept de culture de proximité.

M. Andrié : le MCG soutiendra bien sûr cette demande de crédit supplémentaire car il est important de promouvoir la culture ainsi que les associations qui sont d'accord de l'animer. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir un festival supplémentaire sur notre commune, d'autant plus qu'il s'agira de groupes locaux. Il est important de soutenir et d'encourager ce type d'évènement afin de donner de l'intérêt pour notre jeunesse.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- Attendu qu'il a été décidé de reconduire le festival « Thôn'Estival » en 2013,



- Attendu qu'au moment de l'établissement du budget 2013 seul un montant de CHF 40'000,- avait été inscrit pour garantir la partie relative au cinéma en plein air, étant donné qu'aucune décision n'avait été prise quant à la programmation d'un festival de musique tel qu'il avait été organisé en 2012,
- Attendu que le Parlement des jeunes a décidé de s'associer à nouveau à l'organisation de ce festival et qu'il convient donc de prévoir un crédit budgétaire supplémentaire pour couvrir les frais relatifs au festival de musique qui se déroulera le samedi 6 juillet 2013,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de CHF 25'000,- afin d'assurer le financement du festival de musique du samedi 6 juillet 2013 dans le cadre du festival « Thôn'Estival ».
2. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique N° 30.363 « activités culturelles ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 23 voix « pour », soit à l'unanimité.*

11. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

12. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe UDC intitulé : « Passage piétons : conformité légale, sécurité ». Discussion. Vote.

(MM-13-02)

M. Knörr signataire donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Chaque jour, notre commune subit un véritable raz-de-marée motorisé. Le trafic qu'il soit pendulaire ou indigène ne cesse de croître. Dans un proche avenir, cette situation sera encore aggravée par l'ouverture de nombreux chantiers.

Dans la circulation, l'acteur le plus vulnérable est le piéton. Traqué sur les trottoirs par les cyclistes, ignoré et dédaigné par les automobilistes, il paye un lourd tribut à la mobilité douce. En 2010 se sont 20 passants qui en Suisse, ont été tués sur un passage piéton, en 2011 : 28. Le nombre pour l'ensemble de l'année 2012 n'est pas encore connu mais le premier semestre a déjà atteint le sinistre record de 33 accidents mortels sur des passages dits : « protégés ».



Afin d'éviter l'accident, les lois et règlements régissent les comportements à tenir à l'approche d'un passage piéton. Cependant l'attitude de l'utilisateur n'est pas le seul élément qui joue un rôle pour prévenir et éviter un accident. En effet, l'aménagement et l'emplacement du passage sécurisé entrent également en ligne de compte.

Par exemple, une distance : « de visibilité minimale sur le trafic motorisé » est indispensable. Elle dépend de la vitesse autorisée sur le tronçon concerné. L'installation d'un îlot central est également réglementée. De nombreuses autres prescriptions existent. Elles ont évolué, ont été modifiées voire abrogées.

Dans le but d'améliorer la sécurité des piétons, avec l'entrée en vigueur du concept Via Sicura, il nous paraît donc plus que nécessaire de contrôler la conformité légale, la sécurité de nos passages piétons afin de recenser les modifications nécessaires puis de les corriger.

De plus, notre commune voisine de Chêne-Bourg a décidé de conduire un tel recensement. Entreprendre le même travail nous permettrait de régler sans conflit les éventuels problèmes posés par les passages piétons situés sur les deux communes.

Le Conseil municipal de Thônex,

Sur proposition du groupe UDC:

Considérant :

- L'augmentation constante du trafic routier sur le territoire de notre commune,
- L'ouverture prochaine de nombreux et importants chantiers qui ne manqueront pas de multiplier les dangers inhérents à la circulation automobile,
- Le fait que malheureusement, le nombre de piétons tués sur un passage dit « protégé » ne cesse de croître,
- La modification et l'évolution constantes des bases légales régissant l'aménagement et l'installation de passages sécurisés,
- La possibilité de trouver une synergie avec notre commune voisine de Chêne-Bourg.
- Le nouveau concept : « Via Sicura » entré en vigueur depuis début 2013.

d e m a n d e

à la commission de Circulation, Transport, Service du Feu et Protection civile :

1. D'étudier la pertinence de faire contrôler la conformité légale et la sécurité de l'ensemble des passages piétons dépendant de notre domaine public communal.
2. De décider quels organes elle désire solliciter pour cette tâche.
3. De décider de la possibilité d'étendre ce contrôle aux passages piétons situés sur le domaine public cantonal.



M. Knörr : avant l'ouverture de la discussion j'aimerais faire une petite intervention car depuis la rédaction de cette motion plusieurs éléments sont à prendre en compte :

Les statistiques concernant les accidents de la circulation pour l'ensemble de l'année 2012 ont été publiées. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance et de comparer les chiffres avec ceux fournis dans l'exposé de motif mais ceux-ci vont dans notre sens.

Lors de la séance du Bureau, une discussion s'est ouverte sur l'invite. Après un échange de vues il est apparu qu'il serait plus judicieux que cette motion soit envoyée directement au Conseil administratif.

L'UDC vous propose donc l'amendement suivant :

Remplacer :

- Demande à la commission de Circulation, Transport, Service du Feu et Protection Civil.

Par :

- Demande au Conseil administratif.

La discussion est ouverte :

M. Arpidone du groupe PDC fait la déclaration suivante :

La motion UDC, largement inspirée par un texte déposé par le Parti radical de Chêne-Bourg et approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal de la même commune en date du 11 décembre 2012, suscite notre intérêt.

Le PDC de Thônex avait songé, lors de la précédente législature, à une motion d'une teneur similaire suite à un accident mortel survenu début 2009 à la sortie d'un parking sous-terrain dans le quartier des Eaux-Vives. Un enfant roulant en trottinette avait été percuté par une automobiliste en raison de la mauvaise visibilité. Mais ne voulant pas être accusé de récupération politique d'un événement tragique, notre groupe avait suspendu ce texte.

La motion qui nous est proposée ce soir ne nous pose pas de problème s'agissant de l'exposé des motifs et des « considérants ». En revanche, les « invites » nous posaient problème et il est sage de la part du groupe UDC de nous proposer l'amendement qui vient d'être lu par M. Knörr et de renvoyer ce texte au Conseil administratif plutôt qu'à la commission.

Par conséquent nous soutiendrons cette motion avec l'amendement proposé par l'UDC.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR se félicite de cette motion et la soutiendra. Elle contribue à élargir le débat sur « l'insécurité routière ». Car en effet si la première responsabilité des accidents incombe aux usagers de la route tels que les automobilistes ou les cyclistes, elle soulève la question de la pertinence de la signalétique actuelle sur les routes.



Dans le gymkhana qu'est devenu le déplacement motorisé en milieu urbain, la jungle de panneaux de signalisation et l'arc en ciel des marquages au sol (entre le rouge de la piste cyclable, le vert clair devant la gare), il devient difficile pour un usager d'appréhender le danger et de digérer tous ces stimuli de manière cohérente. Rajoutons une dose de « plus y en a, mieux c'est » et nous nous retrouvons en 2012 avec des statistiques peu convaincantes en matière d'accidents sur les passages piétons.

A ce sujet le TCS réalise chaque année un test sur 100 passages piétons. Sont testés l'aménagement (distances, signalisation, marquages, îlots, feux, maintenance) la visibilité de jour (distance de perception) la visibilité de nuit (éclairage, distance de perception) et l'accessibilité (personnes à mobilité réduite, obstacles). Heureusement que Genève ne fut pas testée en 2012 car la lecture du rapport 2011 dévoile une *Genferei* de plus et souligne la pertinence de ce type de motions. Je cite :

Genève : le résultat global le plus insatisfaisant de Suisse. Les passages se distinguent par un éclairage insuffisant et/ou inadapté. Les résultats des tests effectués en 2009 à la rue Maunoir et à Cours de Rive n'ont apparemment pas motivé d'améliorations malgré un classement à la 27^{ème} place sur 31 à cette époque comparable aux résultats obtenus à Istanbul, Zagreb, Ljubljana ou Bucarest.

Nous soutiendrons donc cette motion de l'UDC, que je rajouterai malicieusement, pour une fois constructive !, avec l'amendement proposé.

M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et PS :

Nous sommes favorables à cette motion malgré que certaines expressions dans l'exposé des motifs nous semblent un peu exagérées. Lorsque le groupe UDC parle de « *piétons traqués sur les trottoirs par des cyclistes, des automobilistes dédaigneux* », nous pensons qu'il y a quand même une forte exagération car on peut tout de même constater qu'un bon nombre d'automobilistes s'arrêtent pour laisser passer les piétons et les cyclistes qui se trouvent sur les trottoirs ne sont pas là pour traquer les piétons. Ceci dit, nous sommes favorables à cette motion et nous trouvons qu'il est bien de la renvoyer au Conseil administratif. Cependant nous proposons de rajouter l'invite suivante :

- *Prendre contact avec la commune de Chêne-Bourg afin de mener ensemble une telle étude.*

M. Decrey : si vous renvoyez au Conseil administratif la première invite est claire soit : *d'étudier la pertinence de faire contrôler la conformité légale et la sécurité de l'ensemble des passages piétons dépendant de notre domaine public communal.* C'est le premier point que nous allons traiter avec nos APM et pour cela nous n'allons pas prendre contact avec la commune de Chêne-Bourg. Suite à ce travail je me permettrai de revenir en commission pour vous informer de la pertinence d'aller plus loin dans ce dossier. C'est à ce moment là que l'on pourra décider de collaborer ou non avec la commune de Chêne-Bourg.

M. Andrié : le groupe MCG soutiendra cette motion. Nous pensons que nous avons les moyens de faire des recherches afin de déterminer la pertinence d'aller plus en avant sur ce dossier. Par contre, si nous avons des améliorations à réaliser il serait judicieux de le faire conjointement avec la commune de Chêne-Bourg afin de réduire les coûts. La sécurité de nos concitoyens tient particulièrement à cœur au MCG y compris sur les passages piétons, c'est la raison pour laquelle nous accueillons favorablement cette motion.



Mme Jaquet : je voudrais réagir par rapport à l'amendement proposé par M. Dupraz car dans les considérants de la motion il est prévu la possibilité de trouver une synergie avec notre commune voisine de Chêne-Bourg. Je pense que cela doit largement suffire au Conseil administratif pour agir dans ce sens.

M. Dupraz : suite à ce qui a été dit plus haut nous retirons notre proposition d'amendement.

Au vote :

- *L'amendement du groupe UDC de renvoyer cette motion au Conseil administratif est accepté par 23 voix pour soit à l'unanimité.*
- *Cette motion est donc renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité.*

13. Propositions du Conseil administratif

M. Claude Détruche, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

14. Questions écrites :

14.1. de M. Marc-André Haldimann, du groupe VI-VE, concernant la réponse à la question écrite sur le gaz de schiste

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif : avant de passer à la lecture de la réponse à la question écrite de M. Haldimann, j'aurais quelques questions à lui poser car il y a un point de divergence concernant le service de surveillance des communes. Nous avons envoyé l'entier de ce dossier à ce service et voici la réponse qui nous a été donnée par M. Guillaume Zuber, directeur, adressée au Secrétaire général, le 19 décembre 2012 :

...Je vous remercie pour ces documents.

Par la présente, je vous confirme qu'il n'existe aucune obligation pour un Conseil administratif de donner suite à une motion. La seule obligation qui lui incombe et celle de donner suite aux délibérations en application de l'article 48 litt. G LAC.

Donner suite à une motion est une question politique et l'exécutif est libre de le faire ou non.

Pour le surplus, le SSCO ne répond pas aux questions des Conseillers municipaux. Je suis donc étonné par la mention qui est faite dans la question écrite d'une réponse donnée par le service dont j'ai la charge.

Toutefois, il est possible que la réponse donnée, si une telle réponse a bien été faite, porte uniquement sur le mode de transmission de la motion et non pas sur l'obligation légale de donner suite à une motion.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, cher Monsieur le Secrétaire général, mes salutations cordiales...



Nous avons investigué plus en avant dans cette affaire et avons appris que la réponse, qui a été donnée à M. Haldimann, a été donnée par une secrétaire qui n'a aucune compétence en la matière. Cette personne a d'ailleurs reçu des remarques de la part du directeur du SSCO.

Maintenant, je vais vous donner lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 18 décembre 2012 :

- Le Conseil administratif maintient les termes de sa réponse à la question écrite de M. Philippe Noël du 25 septembre 2012, réponse écrite formulée lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2012 et faisant suite à une réponse verbale identique donnée par le soussigné le soir du dépôt de la motion.

Contrairement aux propos tenus dans votre question, la position du Service de surveillance des communes, via son directeur, corrobore les propos verbaux du Conseil administratif : *« il n'existe aucune obligation pour un Conseiller administratif de donner suite à une motion. La seule obligation qui lui incombe est de donner suite aux délibérations en application de l'article 48 litt.G LAC. Donner suite à une motion est une question politique et l'Exécutif est libre d'y donner suite ou non ».*

Le Conseil administratif a donc le droit légitime de ne pas donner suite à une motion du Conseil municipal ; qui plus est, si elle est contraire au principe de légalité tel qu'exposé par le biais d'un avocat dans sa dernière réponse.

En résumé, le refus du Conseil administratif de donner suite à la proposition a été formellement motivé et l'Exécutif municipal s'en tiendra à cette motivation. Une telle décision est juridiquement fondée et n'est pas contraire aux règles cantonales régissant les rapports entre Conseil municipal et Conseil administratif, contrairement à ce qui est indiqué à tort dans la question écrite posée par M. Marc-André Haldimann.

Enfin, pour ce qui est des honoraires d'avocat, ceux-ci s'élèvent à CHF 3'905,80 et font partie d'une enveloppe budgétaire allouée par le Conseil municipal pour les conseils juridiques divers donnés aux Conseillers administratifs. Indépendamment des élucubrations du groupe VI-VE, pour le Conseil administratif le sujet est clos.

M. Haldimann : les renseignements ont été pris auprès de la présidence du Département et je suis surpris qu'une secrétaire ait été sanctionnée car il se trouve que je ne lui ai jamais parlé. A mon avis, il y a une profonde incompréhension du processus à moins que j'aie un homonyme qui a posé la même question auprès du département. Mais je confirme que c'est bien à la présidence de ce département que la question a été posée et que la réponse m'a été donnée.



Ceci dit, je prends bonne note de la réponse qui vient de m'être faite mais je relève quand même une déception concernant les rapports entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Dans la juste répartition des missions des uns et des autres, une motion qui est votée par le Conseil municipal se doit d'être accueillie par le Conseil administratif avec une procédure qui est par ailleurs courante et connue, lorsque le sujet dépasse l'enveloppe de l'action communale voire cantonale le Conseil d'Etat est habitué à recevoir ce genre de motion sous forme de pétition, c'est une pratique régulière et courante. Je suis déçu de voir qu'en la circonstance une autre voie a été choisie et comme dernier corollaire le souci que j'ai également c'est le choix pris par le Conseil administratif qui a été soutenu par un avocat, je trouve dommage que l'on prenne une telle voie. J'espère que ce n'est pas systématiquement le cas pour rejeter un texte qui a été voté en séance plénière. J'espère que l'avenir nous démontrera qu'il s'agit d'un fait isolé et non pas d'une habitude.

- M. Uehlinger : je respecte tout à fait les décisions du Conseil municipal, tout ce que j'ai entrepris sur ce dossier je l'ai fait en toute connaissance de cause et rappelle le vote de cette motion à savoir : 12 voix « pour » 12 voix « contre » le Président ayant dû trancher.

Puis il est donné lecture de deux nouvelles questions écrites déposées par :

14.2. de Mme Gomes Dias Aguihah, du groupe PS, concernant une récente assermentation au sein du Conseil municipal

En lisant mon livre de recette «Betty Bossy », une idée m'est venue. En préambule elle présente son nouveau livre aux lecteurs par ce texte, je cite : « ...*De nos jours chacun « doit » et sait recevoir ...*».

Comme Betty Bossy je crois au culte de l'accueil, une des valeurs de la République et canton de Genève. Néanmoins, quand je pense à la séance du Conseil municipal du 5 février dernier, je reste perplexé.

Ce soir-là, alors qu'il s'agissait d'assermenter deux nouveaux Conseillers municipaux, un seul d'entre eux a pu l'être de manière normale. Le retrait incorporé du Conseil administratif pendant l'assermentation du second est juste regrettable ; il laisse penser à la fuite du Conseil administratif devant ses responsabilités du moment.

1. Pensez-vous que cette attitude contribue au mieux vivre ensemble, préconisé dans l'information communale ?
2. Comment justifiez-vous votre absence lors de cet acte officiel ?

Merci de l'attention accordée !



14.3. de M. Stephen Knörr, du groupe UDC, concernant le festival Antigél

La saison 2013 du festival « Antigél » qui a duré du 26 janvier au 10 février est maintenant terminée. Tout le monde et en particulier les organisateurs se félicitent du résultat global.

Plusieurs productions ont été organisées sur le territoire des Trois Chêne. L'une d'entre elles intitulée : « Sous Moulin en Orbite » s'est déroulée au Centre Sportif de Sous Moulin.

Pour cet événement qui a été, selon nos sources, apprécié par l'ensemble des spectateurs, les trois communes chénoises ont déboursé la somme de CHF 30'000,- (CHF 10'000,- par commune)

Questions :

- Quels ont été les frais annexes tels que : mise à disposition des locaux, de la patinoire, perte de gain (fermeture de la patinoire) nettoyage, tâches administratives, engagement du personnel du CSSM, etc ?
- Quel est le montant total de ces frais ?
- Combien de spectateurs ont assisté à cette représentation ?

14.4. de M. Joseph Camuglia, du groupe PS, concernant les emplacements attribués aux commerçants sur la place de Graveson pour le marché hebdomadaire

Sept ou huit commerçants dressent leurs étals chaque vendredi sur la place Graveson. Ce marché anime le quartier à la satisfaction de nombreux Thônésiens, qui s'y arrêtent volontiers pour faire des achats.

En parlant avec les marchands, j'ai découvert qu'ils regrettaient la disposition de leurs stands imposée par la commune. A leurs yeux cette disposition n'est ni pratique, ni conviviale. Il semblerait que l'un d'eux se soit adressé à la commune pour demander un aménagement différent afin d'augmenter la visibilité du marché. Mais cette démarche se serait heurtée à un refus d'entrer en matière. Interrogés, tous les commerçants présents ce vendredi-là étaient unanimes à demander un aménagement plus satisfaisant.

Je comprends fort bien que les stands doivent être placés de manière ordonnée et préserver l'emplacement des panneaux d'affichage déposés temporairement lors des campagnes de votation ou élections. Mais cela ne devrait pas empêcher ce marché de jouir d'une attractivité réelle afin que les marchands puissent jouir pleinement de leur commerce.

- Quels sont les règles applicables pour l'installation des stands sur la Place Graveson ?
- Serait-il possible d'organiser une rencontre avec les marchands, d'écouter leurs doléances et d'étudier la meilleure manière d'y répondre ?



15. Propositions individuelles et questions

15.1. Départ de M. Ismat Ahmad

M. Forte, Président : pour votre information je vous signale, qu'en commun accord avec le chef de groupe du MCG, il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence à M. Ahmad qui a quitté l'assemblée en début de séance pour des raisons de santé.

15.2. Question écrite

M. Forte, Président : lors de la lecture de la question écrite déposée ce soir par Mme Gomes Dias Aguigah, il est mentionné qu'un seul Conseiller municipal a pu prêter serment de manière normale le 5 février dernier. Je voudrais juste préciser que, si un des deux Conseillers municipaux avait été assermenté de manière « anormale », il ne siègerait pas ici ce soir, car cette prestation de serment aurait été invalidée par le Conseil d'Etat. La procédure d'assermentation de ces deux Conseillers a donc été strictement respectée. Je laisse le Conseil administratif répondre à cette question.

15.3. Fonctionnement du Conseil municipal

M. Roth, donne lecture de la déclaration suivante :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Une question écrite du 18 décembre 2012 du groupe VI-VE nous interpelle, nous groupe PLR, malgré la réponse déjà fournie par M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif.

Non seulement ce groupe prend la liberté de s'occuper de problèmes, certes préoccupants, mais pour lesquels ce Conseil n'est pas compétent, mais encore il ne se contente pas de réponses limpides et relevant du bon sens, ce qui oblige notre Exécutif communal de s'appuyer sur des analyses de juristes et provoque des coûts parfaitement évitables dans la plupart des cas.

Ce même groupe se permet d'intervenir au niveau du budget communal en vue d'abaisser le poste d'honoraires (05.318), poste qu'il contribue à alimenter.

Mais là n'est pas notre propos principal : nous sommes tout simplement choqués par le ton qui est utilisé dans ladite question, notamment en ce qui concerne les deux derniers paragraphes.

Notre groupe privilégie des relations respectueuses et harmonieuses entre le Législatif et l'Exécutif et admet parfaitement le droit de poser des questions qui dérangent. Mais quand on s'approche plus du pernicieux que du bien-être de nos habitants, nous levons le doigt et disons : STOP !

Pour terminer, j'ajouterai encore une remarque personnelle : je salue l'initiative de M. Marc-André Haldimann, à savoir l'organisation d'une visite guidée de l'exposition « Fascination du Liban » au musée Rath, car je trouve que nous ne faisons pas trop dans le domaine culturel.



Mais eu égard au climat créé par cette question écrite, je ne participerai pas à la visite du 27 mars 2013. C'est ma manière de faire comprendre que le groupe VI-VE est allé trop loin.

A bon entendeur pour les deux années qui nous restent au sein de l'actuelle composition du Conseil municipal.

15.4. Exposition « trompe l'œil »

Mme Jaquet : en lisant la Tribune de Genève hier, j'ai appris que la commune de Chêne-Bougeries était très heureuse d'inviter la population au vernissage de l'exposition « trompe l'œil ». Etant donné que cette exposition est chapeautée par le CCCC je suis très étonnée que Chêne-Bougeries se fasse de la publicité alors que ce sont les trois communes qui paient.

- M. Decrey : pour être très clair il y a un grand malaise entre les Conseils administratifs des trois communes. Comme vous le savez nous nous rencontrons deux fois par an pour discuter de problèmes communs aux Trois Chêne afin de trouver des synergies. Les dates de ces réunions sont fixées entre 6 et 8 mois à l'avance.

Lors de la dernière séance qui s'est tenue à Thônex l'automne dernier, M. Karr a annoncé, la veille, qu'il ne participerait pas à cette réunion ainsi que Mme Grandjean-Kyburz qui avait convoqué une séance de sa commission Culture le même soir. La commune de Chêne-Bourg nous a également annoncé qu'un Conseiller administratif ne participera pas à cette séance car il devait présider le vernissage d'une exposition.

La commune de Thônex a alors posé franchement la question de savoir si ces réunions étaient encore nécessaires et utiles au vu de l'absentéisme de la dernière réunion. La réponse qui nous a été faite a été claire ; il faut maintenir ces séances qui sont extrêmement utiles pour le traitement des dossiers que nous avons en commun. Le Conseil administratif s'est réjoui de cette réponse. La séance suivante a été fixée le soir même pour le jeudi 11 avril 2013 à Chêne-Bougeries. Je rappelle qu'au moment où nous fixons cette date nous sommes le 27 septembre 2012.

Il y a quelques jours, nous recevons un mail nous annonçant le vernissage de l'exposition « trompe l'œil » fixée au jeudi 11 avril 2013, ceci à l'heure à laquelle nous devons nous réunir pour notre première séance de l'année 2013. Nous répondons immédiatement en disant STOP ! Il y a la réunion des Conseillers administratifs des Trois Chêne à cette date, merci de changer celle du vernissage. Nous n'avons reçu aucune réponse ni de Chêne-Bougeries, ni de Chêne-Bourg et on nous confirme que nous sommes invités à prendre part à ce vernissage.



Le Conseil administratif adresse aussitôt un courrier aux deux autres communes leur rappelant que la séance du 11 avril 2013 avait la priorité sur le vernissage. Cette lettre n'a eu aucun écho auprès de nos collègues. Nous avons donc informé que le Conseil administratif de Thônex ne se présenterait pas au vernissage de l'exposition et que, jusqu'à nouvel ordre, il ne participera plus à des réunions avec les Conseillers administratifs des deux autres communes.

Ceci est, malheureusement, très dommageable car il y a énormément de sujets que nous devons traiter en commun, le CSSM, le regroupement des compagnies de sapeurs-pompiers, l'avenir de la Protection civile, le regroupement des offices d'Etat Civil, etc...

15.5. Circulation au chemin de la Mousse

Mme Jaquet : nous avons tous reçu le courrier de M. Thiébaud, domicilié au chemin de la Mousse. Comment avez-vous réagi face au problème soulevé ?

- M. Forte, Président : cette lettre a été mentionnée lors de la dernière séance du Conseil municipal et a été portée, dans son intégralité, au procès-verbal de ladite séance et ceci au vu de la longueur de ce courrier. Par ailleurs, M. Decrey a donné des réponses lors du dernier Conseil municipal
- M. Decrey : le Conseil administratif a répondu à M. Thiébaud que ces mesures de circulation ont été mises en place par la DGM, que nous n'avons pas enfreint les lois par rapport aux distances ou autres. M. Moynat, chef des APM, a eu un entretien avec M. Thiébaud afin de lui montrer les statistiques relatives à la vitesse sur cet axe et il est vrai qu'il y a certaines personnes qui roulent trop vite notamment entre 22h. et 3h. du matin, il s'agit majoritairement de motos.

15.6. Déchets

M. Knörr : la « Micheline » arrivera pour la dernière fois à Chêne-Bourg le 1^{er} avril 2013. En raison des travaux du CEVA la déchetterie de Chêne-Bourg sera fermée ce qui va, certainement, impliquer un tourisme de déchets sur notre commune et en particulier sur le point de récupération de la Maison des Quartiers.

15.7. Stationnement

M. Knörr : on constate, ces temps, des problèmes de stationnement sur notre territoire et on apprend que la surface ouverte au public dans le parking du Chêne-Vert a été fortement réduite au profit de stationnements privés.



On peut également lire un panneau au P&R de Moillesulaz qui informe que l'accès est désormais réservé aux abonnés en raison d'actes de vandalisme sur les systèmes de caisse. Suite à cela, une personne a voulu obtenir un abonnement et il lui a été répondu que ce n'était pas possible car il avait le malheur de travailler comme pendulaire juste à côté mais qu'on lui ferait volontiers un abonnement au P&R de Genève-Plage !!

Il y a vraiment quelque chose qui ne tourne pas rond avec ce genre de politique.

- M. Détruche : le Conseil administratif a écrit à la direction de la Fondation des parkings pour faire part de son mécontentement suite à la fermeture de ce parking aux non-abonnés. Cette fermeture pose notamment problème lors de manifestations à la salle des fêtes. Nous espérons qu'ils vont revenir sur cette décision.

En ce qui concerne l'obtention d'un abonnement, il est vrai qu'ils sont attribués sur la base de critères kilométriques et d'emploi des transports publics. Si vous habitez au Clos des Ecornaches vous ne pouvez pas avoir un abonnement au P&R de Sous-Moulin. Ceci est un règlement mais cela ne veut pas dire que nous partageons cette manière de faire.

Je profite de rappeler la volonté du Conseil administratif de construire un parking au centre de la commune, soit le projet prévu derrière la salle des fêtes. Nous sentons bien sur ce dossier les réticences de la part de certains groupes politiques ainsi que de la DGM qui nous demandent de trouver des solutions alternatives qui ne sont pas en adéquation avec les besoins communaux. Cela étant, une année après et quelques dizaines de milliers de francs en moins nous avons un projet qui tarde toujours à avancer.

En ce qui concerne le parking du Chêne-Vert nous reviendrons avec une réponse plus précise lors d'un prochain Conseil municipal car le problème est complexe.

15.8. Vitesse au chemin de la Mousse

Zaugg : je souhaiterais répondre à la question concernant le courrier de M. Thiébaud. Je me suis rendu sur place en fin de journée afin de me rendre compte de la problématique par moi-même. J'ai effectué un comptage des véhicules entre 17h.05 et 18h et j'ai constaté 75 infractions (excès de vitesse et refus de priorité) sur 150 voitures, et 16 motos qui ont commis 8 infractions dangereuses dont un dépassement de l'îlot central sur la voie de gauche.

- M. Decrey : je vous suggère de prendre contact avec notre chef des APM, M. Moynat, afin de comparer vos constatations d'infractions avec ses statistiques.
- M. Uehlinger : si vous allez sur l'avenue Adrien-Jeandin, l'avenue François-Jacquier ou autres, vous arriverez aux mêmes résultats.



15.9. Courriers des comuniers

M. Dupraz : nous avons reçu deux lettres de citoyens mécontents sur des sujets tout à fait différents, les deux insistent car ils estiment n'avoir pas reçu de notre part de réponse adéquate.

Je désire rendre attentif ce Conseil de notre rôle de relais entre l'autorité politique et la société civile. Il est parfois malsain de jouer les Ponce Pilate et de s'en laver les mains.

L'une de ces lettres nous fait revenir sur la situation de la compagnie des sapeurs-pompiers qui apparaît beaucoup moins sereine que l'on voudrait. Nous aimerions tous vouloir tourner cette page mais nous ne pouvons pas le faire en fermant les yeux sur des difficultés. Peut-être l'auteur de cette lettre exagère-t-il ? Mais il parle quand même de pressions et de menaces. Sa lettre rapporte des problèmes suffisamment sérieux pour qu'ils soient pris en compte d'une manière ou d'une autre, nous devons les examiner, ceci sans parti pris. Je propose que nous le fassions à l'occasion d'une séance, en commissions réunies ce qui devrait se tenir lorsque la Cour des comptes aura enfin répondu à l'interpellation dont elle a été saisie depuis quelques 18 mois.

15.10. Chemin de la mousse :

M. Noël : je me suis rendu sur ce chemin en même temps que M. Zaugg et effectivement la situation actuelle ne semble pas satisfaisante. J'invite chacun des membres de ce Conseil à s'y rendre également afin de juger par lui-même. Je parlerai avec M. Moynat ainsi qu'avec le Conseiller administratif en charge de la Circulation et nous pourrons étudier des possibilités de modifications. Je crois que l'on attire notre attention sur une situation qui pose vraiment un problème.

15.11. Exposition « Fascination du Liban »

M. Haldimann : je tenais juste à rappeler que vous êtes tous cordialement invités à venir découvrir cette exposition qui se tiendra à Genève encore quelques jours avant qu'elle ne reparte en direction de Beyrouth. Cette exposition amène un regard différent sur cette région du monde, une vision plus consensuelle sur le fonctionnement d'une société civilisée. Ce qui serait certainement un bénéfice, comme M. Roth l'a souligné tout à l'heure.

*

La séance est levée à 22h.46.

Le Président

Le Secrétaire

M. Fabiano Forte

M. Philippe Guex